



MAISON aurouze

➤ DEPUIS 1872 ➤

RATS & SOURIS LA PÂTE 25 AUROUZE



COMPOSITION

Type de produit : TP14 – Rodenticide

Type de formulation : Pâte prête à l'emploi (RB)

Substance active : Difénacoum (N°CAS 56073-07-5)

Concentration : 0,0025% m/m

Amérisant : Benzoate de denatonium 10ppm

Nom homologué : LA PASTA DES RONGEURS

N° d'AMM : FR-2012-0506 / produit destiné à une utilisation par le grand public et les non professionnels.

Organismes ciblés : Rats noirs (*Rattus rattus*), rats bruns (*Rattus norvegicus*), souris (*Mus musculus*), campagnols (*Microtus arvalis*).

Application : Utilisation en intérieur, autour des bâtiments, aux abords des infrastructures.

MODE D'EMPLOI

Le port des gants est recommandé. Le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés. Ne pas ouvrir les sachets. Le nombre de points d'appâtage est fonction du site du traitement, du contexte géographique, de l'importance et de la gravité de l'infestation.

Contre les rats : 100g d'appât par poste d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 5 mètres.

Contre les souris et les campagnols : 30g d'appât par poste d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 3 mètres.

Utilisation en intérieur : les boîtes d'appâtage sécurisées doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours (lutte contre les souris et les campagnols) et tous les 5 à 7 jours (lutte contre les rats) au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

Utilisation autour des bâtiments, aux abords des infrastructures pour les rats et les campagnols uniquement : placer les postes d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés. Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés. Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin. Ne pas ouvrir les sachets. Retirer toutes les boîtes d'appâts après la fin du traitement. Se laver les mains après utilisation.

MAISON AUROUZE

8 rue des Halles, 75001 Paris

01 40 41 16 20

magasin.aurouze@aurouze.fr

www.maison-aurouze.fr



RÉFÉRENCE ET CONDITIONNEMENT

Réf. R8965 : Étui de 150 g (15x10 g)

ACTION

Le Difénacoum est un anticoagulant de deuxième génération. Les rongeurs meurent d'hémorragies internes. Les premiers symptômes apparaissent quelques heures après l'ingestion et la mort survient en moyenne 3 à 14 jours plus tard.

STOCKAGE ET ÉLIMINATION

Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil. Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage. Durée de conservation : 2 ans. Rechercher et éliminer les cadavres de rongeurs pendant le traitement, au minimum chaque fois que les postes d'appâtage sont inspectés. Éliminer les cadavres de rongeurs conformément à la réglementation locale. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Ne pas rejeter le produit dans l'environnement ou les canalisations. Déposer les postes d'appâtage usagés en déchetterie ou tout autre centre de collecte approprié. L'emballage ayant été en contact avec le produit ne doit pas être réutilisé ni recyclé.

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION

TP14 - Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit. Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Pour les instructions de premiers secours, contacter le centre anti-poison le plus proche. La fiche de données de sécurité est disponible gratuitement sur simple demande à l'adresse suivante : fds@lodi.fr

Envisager l'adoption de mesures de contrôle préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.

NE PAS UTILISER DE RODENTICIDES ANTICOAGULANTS EN GUISE D'APPÂTS PERMANENTS (par exemple, pour éviter toute infestation de rongeurs ou pour détecter l'activité de rongeurs). L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. En cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (si l'activité des rongeurs continue d'être observée), demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles. Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes :

« Ne pas déplacer ni ouvrir », « Contient un rodenticide », « Nom du produit ou numéro d'autorisation », « Substance(s) active(s) », « En cas d'incident, contacter un centre antipoison N° ORFILA : +33 (0)1 45 42 59 59 ».



ATTENTION

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.